



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2025

Le quinze mars deux-mille-vingt-cinq à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

**PRESENTS :** BERNARD Jean-Marc, CHAUVÉ Frédéric, CLOCHARD Anthony, QUINTY Tony, BAIN Caroline, RENAULT Sylvie, ROY Nicolas, ROTUREAU Annie

**ABSENTS / EXCUSES :** MORIN Mélanie, VINCENT Sylvia.

**POUVOIRS :** MORIN Mélanie à BERNARD Jean-Marc

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame BAIN Caroline est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	10
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	08
Nombre de pouvoir	:	01
Nombre d'absents	:	02

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **7 mars 2025**

---

**Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.**

---

M. Le maire ajoute deux thèmes à l'ordre du jour, il demande au conseil municipal l'accord, le conseil approuve à l'unanimité :

- **Devis Pneus Tracteur et remorque**
- **Devis Véolia**
- **SACEM**

RAPPORTEUR : M. le Maire

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. »

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

Le Trésor Public a validé la situation suivante présentée par la mairie.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

**BUDGET GÉNÉRAL**

Recettes d'investissement : 132 580.25 €	Recettes de fonctionnement : 277 999.59 €
Dépenses d'investissement : 36 238,69 €	Dépenses de fonctionnement : 249 807.56 €
Excédent d'investissement de 96 341.56 €	Excédent de fonctionnement de 28 192.03 €

**ENR GEAY**

Recettes d'investissement : 0 €	Recettes de fonctionnement : 1 494.69 €
Dépenses d'investissement : 3 000 €	Dépenses de fonctionnement : 494 €
Déficit d'investissement 3 000 €	Excédent de fonctionnement : 1 000.69 €

**LES DORNIERES**

Recettes d'investissement : 0 €	Recettes de fonctionnement : 0 €
Dépenses d'investissement : 1 000 €	Dépenses de fonctionnement : 0 €
Déficit d'investissement de 1 000 €	Résultat de fonctionnement de 0 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote des comptes financiers uniques 2024.

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

**Après s'être fait présenter les Budgets de l'exercice considéré, le conseil municipal délibère sur les Comptes Financiers Uniques du Maire de l'exercice 2024 et :**

- **Donne acte de la présentation faite des Comptes Financiers Uniques lesquels peuvent se résumer comme indiqué ci-dessus ;**
- **Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs et les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

VOTE : Pour : 07 // Contre : 0 // Abstention : 0

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-après de la manière suivante :

## Affectation du Résultat 2024



### COMMUNE DE GEAY

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>		- 49 043,82 €
Dépenses réalisées en 2024	36 238,69 €	96 341,56 €
Recettes réalisées en 2024	132 580,25 €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2025</i>		<b>47 297,74 €</b>
Reste à Réaliser		
Dépenses à réaliser		- €
Recettes à réaliser		
Besoin de Financement		<b>47 297,74 €</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>		179 014,29 €
Dépenses réalisées en 2024	249 807,56 €	28 192,03 €
Recettes réalisées en 2024	277 999,59 €	
RESULTAT A AFFECTER		<b>207 206,32 €</b>
AFFECTATION DU RESULTAT		<b>207 206,32 €</b>
Affectation en Réserves (cpte 1068)		- €
<b>Report à nouveau en Fonctionnement</b> <i>Compte 002 du BP 2025</i>		<b>207 206,32 €</b>

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0



Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-après de la manière suivante :

**Affectation du Résultat 2024**  
 ♦♦♦♦♦♦♦♦  
**LOTISSEMENT LES DORNIERES**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 001 du CA)</i>	10 000,00 €
Dépenses réalisées en 2024                      1 000,00 €	-      1 000,00 €
Recettes réalisées en 2024                                      - €	
Solde d'exécution <i>A reprendre au compte 001 du BP 2025</i>	<b>9 000,00 €</b>
Reste à Réaliser	
Dépenses à réaliser	- €
Recettes à réaliser	
Besoin de Financement	<b>9 000,00 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat antérieur reporté <i>(ligne 002 du CA)</i>	
Dépenses réalisées en 2024                                      - €	- €
Recettes réalisées en 2024                                      - €	
RESULTAT A AFFECTER	- €
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>- €</b>
Affectation en Réserves (cpte 1068)	
<b>Report à nouveau en Fonctionnement</b> <i>Compte 002 du BP 2025</i>	<b>- €</b>

VOTE :            Pour : 09    //    Contre : 0    //    Abstention : 0

**N° 2025-0021**  
**VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les budgets primitifs 2025 arrêtés comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL- 2025</b>				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	458 156,32 €	458 156,32 €	265 000,00 €	265 000,00 €

<b>BUDGET ENR- 2025</b>				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	1 050,00 €	1 050,00 €	51 300,00 €	51 300,00 €

<b>BUDGET LOTISSEMENT- 2025</b>				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	50 000,00 €	50 000,00 €	52 000,00 €	52 000,00 €

**Le Conseil Municipal,**  
**Vu les projets de budgets primitifs présenté par M. Le Maire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**ADOPTENT les budgets primitifs tel que décrits et conformément aux tableaux ci-dessus, au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrées en dépense et en recettes.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

**N° 2025-0022**  
**DON CCAS**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un don d'un montant de 150€ a été fait à la mairie par M. LAURENT Claude. En effet, la commune de Geay met l'un de ses champs à disposition de M. LAURENT afin qu'il puisse procéder à l'entretien (foin).

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'accepter le don de 150€ versé par M. LAURENT Claude,**
- **PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 756 du budget communal 2025.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

**N° 2025-0023**  
**LICENCE BAR LE SYMPA**

M. Le Maire présente le courrier de M. POIRIER Jacky, gérant du Bar Restaurant le Sympa situé 8 route de Bressuire -79330 GEAY : Nous informe de la cessation de son activité au 31/05/2025. Il demande si la commune de Geay serait intéressée par le rachat de sa licence 4.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de GEAY :**

- **Décide de proposer le rachat de la licence 4 pour une somme de 3 500 €**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

**N° 2025-0024**  
**INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2025**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Françoise LAIDET s'occupe de l'ouverture et la fermeture des portes de l'église. La circulaire ministérielle relative aux indemnités de gardiennage des églises communales fixe à 503.42€ pour l'année 2024, le plafond indemnitaire pour un gardien résidant dans la commune.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église à 90€ pour l'année 2025, qui sera versée à Mme Françoise LAIDET,**
- **PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 6282 du budget communal 2025.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

**N° 2025-0025**  
**ADHESION A LA SACEM**

Un accord de partenariat entre l'AMF et la SACEM a été signé dans le but de faciliter et développer l'accès à la musique pour les municipalités, notamment dans les communes aux ressources les plus modestes.

Il y a la possibilité de souscrire à un forfait annuel tout compris qui couvre :

- Tous les événements en musique organisés par la commune, en illimité,
- Toutes les diffusions musicales dans les équipements municipaux, en illimité,
- Toute la musique diffusée sur le site internet ou l'attente téléphonique.

Le montant du forfait unique pour les communes jusqu'à 500 habitants s'élève à 152,01€ TTC/an quel que soit le nombre d'événements ou d'équipements.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'adhérer à la SACEM pour un montant de 152.01 € TTC/an.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

**N° 2025-0026****ACCEPTATION DEVIS VEOLIA – COMPTEUR**

M. Le Maire présente le devis réalisé par la société Véolia concernant la pose d'un compteur d'eau aux Ateliers municipaux situés route de Pierrefitte à Geay.

Le devis comprend la pose et la fourniture d'un rail support compteur, d'une nourrice 2 comptages, d'un forfait préparation et installation, la main d'œuvre et un manchon de réparation pour un montant de 1 020.43 € TTC.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'accepter le devis fait par la société Véolia pour un montant de 1020.43 € TTC,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

**N° 2025-0027****ACCEPTATION DEVIS COURILLEAU – PNEUS**

M. Le Maire présente le devis réalisé par la société Courilleau Pneus (Vulco) concernant le changement des pneus du tracteur et le pneu de la remorque.

Le devis comprend différentes marques de pneus :

- PNEUS KLEBER total : 4128,00€ TTC
- PNEUS MITAS : 3 576,00€ TTC
- PNEUS FIRESTONE : 3 720.00€ TTC
- PNEUS ALL : 3 144.00€ TTC
- Occasion : 80€ HT

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE d'accepter le devis fait par la société Courilleau Pneus (Vulco) pour un montant de 3 576.00 € TTC ainsi que la proposition pour le pneu de la remorque du tracteur d'un montant de 80€ HT,**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

**N° 2025-0028****DEMANDE DE SUBVENTION ADMR ET SECOURS POPULAIRE**

M. Le Maire présente les courriers de demande de subvention de l'ADMR et du Secours populaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de ne pas retenir les demandes de subventions de l'ADMR et du Secours populaire.**

VOTE : Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

M. Le Maire présente la réforme de l'apostille.

La réforme des procédures d'apostille et de légalisation des actes publics va entrer en vigueur cette année. Cela implique que les communes vont devoir désigner des « référents » et en transmettre les coordonnées à l'ordre des notaires avant le 15 mars.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de désigner le maire comme référent.**

**VOTE :** Pour : 09 // Contre : 0 // Abstention : 0

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Intervention de Christelle Billy le lundi matin pour venir en aide à Marine
- Campagne estivales 2025 – Bocage Bressuirais
- Dispositif argent de poche
- Présentation de la cartographie du périmètre de l'église envoyé par M. Richer (ABF).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance. La séance est levée à 11h40.

M. le Maire,  
BERNARD Jean-Marc

Le secrétaire de séance,  
BAIN Caroline